

Madame Agnès BUZYN

Ministre des Solidarités et de la Santé
14, Avenue Duquesne
75350 PARIS 07 SP

LE SECRETAIRE GENERAL

Réf. 2019/06/138 DB/NC

Paris, le 18 juin 2019

COURRIER RECOMMANDE A/R.

OBJET : Reconduction du préavis de grève débutée le vendredi 10 mai 2019 0 heure, du lundi 1^{er} juillet 2019 0 H au mardi 9 juillet 2019 minuit.

Madame la Ministre,

Conformément aux dispositions prévues par la loi du 13 juillet 1983 et aux articles L 2512-1, L 2512-5 du Code du Travail relatifs aux modalités de grève dans les services publics, je vous informe de la décision prise par la Fédération des personnels des services publics et des services de santé Force Ouvrière de **reconduire le préavis de grève** débutée le vendredi 10 mai 2019 0 heure, **du lundi 1^{er} juillet 2019 0 H au mardi 9 juillet 2019 minuit**, afin de permettre **aux personnels et agents des fonctions publiques territoriale et hospitalière relevant de notre fédération de participer ou de se joindre aux mouvements et actions décidés, mais aussi de couvrir leurs absences durant cette période.**

Pour rappel, ce préavis de grève couvrira l'ensemble des initiatives de grève et de mobilisation de nos syndicats sur l'ensemble du territoire national (de métropole et des départements d'Outre-Mer), sur les revendications suivantes :

- ✚ Pour le retrait immédiat du projet de loi de transformation de la fonction publique ;
- ✚ Pour le retrait du projet de loi « Ma santé 2022 » ;
- ✚ Contre la réforme systémique des systèmes de santé et de l'hôpital ;
- ✚ L'augmentation générale immédiate des salaires à hauteur de 16 % de la valeur du point d'indice pour rattraper la perte du pouvoir d'achat depuis 2000 ;
- ✚ Le bénéfice à l'instar des salariés du secteur privé de la prime de 1000 euros ;
- ✚ La défense du service public de proximité et pour cela le maintien des emplois publics et d'en recruter là où c'est nécessaire ;
- ✚ La défense et l'amélioration du statut général des fonctionnaires garant de l'égalité de traitement des usagers ;

- ✚ La défense de notre régime de retraite (CNRACL), le maintien du Code des pensions civiles et militaires et de tous les régimes particuliers ;
- ✚ Contre le régime universel par points ;
- ✚ L'arrêt des suppressions de postes dans les établissements ;
- ✚ La titularisation des contractuels ;
- ✚ Le maintien de tous les contrats aidés ;
- ✚ Pour l'abandon de l'enveloppe fermée et limitative.

Nous vous prions de croire, Madame la Ministre, à l'assurance de notre considération distinguée.

Didier BIRIG
Secrétaire Général

